

LE QUOTIDIEN DU MEDECIN

www.lequotidiendumedecin.fr

49^e ANNÉE - 1, RUE AUGUSTINE-VARIOT - CS 80004 - 92245 MALAKOFF CEDEX - TÉL. : 01 73 28 12 70 - ISSN 0399-2659 - CPPAP 0422 T 81257

VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020 - N° 9852

4 000 euros pour recruter un jeune Nouveau coup de pouce à l'embauche

Les médecins employeurs aussi peuvent bénéficier de la mesure phare du plan « un jeune, une solution » mis au point par le gouvernement. **Le temps de la gestion p. 8**



Revenus 2019: pas terrible!

Un revenu en progression pour les généralistes (+3,7%) mais des bénéfices en baisse pour la majorité des spécialistes: établi à partir des déclarations d'impôt des praticiens libéraux, le bilan fiscal de l'UNASA (Union nationale des associations de gestion agréées) révèle un exercice 2019 décevant. Du grain à moudre avant les négos conventionnelles... **p.2**

● **Ceux qui gagnent, ceux qui perdent**

● **Les anesthésistes au sommet de la pyramide**

● **2020 sera difficile: entretien avec le président de l'UNASA**



L'industrie face à l'épidémie Mobilisation inédite des labos

● « Il n'y aura pas de solution miracle et unique pour guérir tout le monde... » Thomas Cueni, directeur de la Fédération internationale de l'industrie du médicament, a dessiné les perspectives de réponse de l'industrie pharmaceutique au Covid-19. Avec quelques dirigeants du secteur, il a salué la collaboration des laboratoires face à l'épidémie, alors que les 22 sociétés ont lancé 81 essais cliniques. L'IFPMA évoque notamment des pistes prometteuses en matière médicamenteuse et vaccinale. **Lire la suite p. 7**



La crise vue par un franc-tireur La « sale guerre » du Dr Marty

● Le président de l'UFML-Syndicat publie un livre polémique sur la crise sanitaire. L'ouvrage fustige la gestion par l'État des masques et des tests. Sorte de carnet de bord, le livre pointe les couacs de l'administration. Doctrine du port du masque, tenue des élections municipales, confinement, manque de tests, décès en série dans les EHPAD, distribution chaotique des équipements de protection pour les soignants... Le généraliste de Fronton (Haute-Garonne) n'y cache pas son amertume et dénonce un système de santé trop administré, centré sur les économies. Pour étayer sa démonstration, le syndicaliste reproduit aussi des témoignages de soignants qui ont fait les frais des décisions haut placées. Au final, le médecin dresse une quinzaine de priorités pour le monde d'après. **Lire la suite p. 4**

Éditorial

Qui dit mieux ?

Difficile de savoir au juste ce que les pouvoirs publics ont dans la manche pour la médecine libérale. Lors de l'Université d'été de la CSMF le week-end dernier, Olivier Véran et Thomas Fatome, nouvel homme fort de l'assurance-maladie ont campé sur la lettre de cadrage que le premier a adressé au second et qui cantonne la négociation qui va s'ouvrir la semaine prochaine à quatre chapitres: CPTS et réponse à l'urgence sanitaire, soins non programmés, télémedecine, majorations ciblées. Un cadre qui a goûté de trop peu aux yeux d'organisations syndicales qui piaffent pour obtenir des revalorisations sonnantes et trébuchantes sur les actes médicaux.

Sur ce chapitre, tout incite les représentants des médecins libéraux à la surenchère. À commencer bien sûr par l'accord historique décroché par leurs confrères hospitaliers cet été qui génère des revendications logiques sur le mode du « pourquoi pas nous ? » Le bilan financier des deux dernières années n'incite pas non plus à la modération. Les chiffres des revenus 2019 des médecins de ville que nous présentons dans ce numéro montrent que la dynamique tarifaire issue de la convention de 2016 s'essouffle, en particulier chez les spécialistes. Et, avec les effets du confinement, on sait bien qu'en 2020, les libéraux feront encore davantage la grimace. L'approche des élections professionnelles aux URPS, enfin, donne des ailes à vos syndicats, soucieux d'apparaître comme les mieux-disants aux yeux de leurs confrères et néanmoins électeurs.

Autant dire que pour le directeur général de la CNAM, les pourparlers qui s'ouvrent se présentent, non seulement comme un baptême du feu, mais aussi comme un redoutable challenge. Ils pourraient même virer au dialogue de sourds si les parties prenantes s'arc-boutaient sur leurs positions: la Sécu proposant des évolutions « structurantes », face à des centrales revendiquant des augmentations pour tous.

Jean Paillard

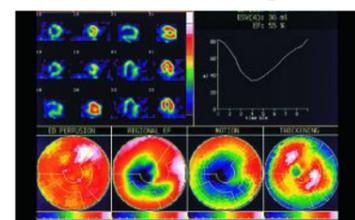
Qui veut doper les CPTS dans les territoires ?

Des libéraux entre élan et agacement **p. 4**



Les petits maires réclament un « Ségur 2 »
Sur la santé, ils veulent se faire entendre **p. 5**

Les bénéfiques cardiovasculaires de la colchicine
Des effets anti-inflammatoires artériels **p. 6**



Que deviennent les patients après le Covid ?
Des séquelles pulmonaires et cardiaques à trois mois **p. 6**

Retrouvez-nous en continu sur lequotidiendumedecin.fr

LES BÉNÉFICES DES MÉDECINS LIBÉRAUX

Établies sur la foi des **déclarations d'impôt** des praticiens libéraux, les statistiques fiscales de l'UNASA (Union nationale des associations agréées) révèlent un **exercice 2019 décevant**. Les revenus de la majorité des spécialistes s'affichent en baisse, notamment sous l'effet des charges. Les généralistes tirent leur épingle du jeu (+3,7%) grâce à la croissance des rémunérations forfaitaires.



+3,7% pour les généralistes, ça coince pour les spés

Revenus 2019 : les gagnants et les perdants

2019 n'a pas été un grand cru pour les revenus des médecins libéraux. Mais à la différence de l'an passé, les généralistes tirent mieux leur épingle du jeu que leurs confrères des autres spécialités qui subissent – pour la plupart – un exercice médiocre, selon le bilan fiscal des AGA de l'UNASA que dévoile « Le Quotidien ».

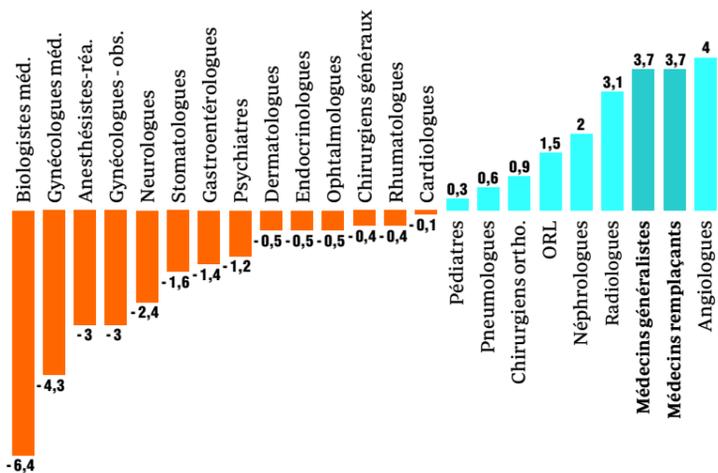
● C'est un millésime qui ne restera pas dans les annales. Et à quelques jours de l'ouverture des négociations conventionnelles, l'évolution des bénéfices 2019 des médecins libéraux risque de relancer les revendications en matière de revalorisations d'honoraires. Tour d'horizon d'un cru très moyen.

Les généralistes : le rebond... grâce à la ROSP

Pour les généralistes, la hausse du revenu imposable (+3,7%) est plutôt une bonne surprise, au regard du contexte épidémiologique et tarifaire qui laissait présager le pire. Selon le bilan de la CNAM à fin décembre 2019, les remboursements de médecine générale avaient même chuté de 0,6% l'an passé. Deux explications : une activité stable en volume, en raison d'une épidémie de grippe courte cet hiver-là, et une panne de revalorisations directes (alors que les exercices antérieurs avaient été dopés par la hausse du tarif de la consultation de référence de 23 à 25 euros à partir de mai 2017).

En réalité, si les généralistes s'en sortent honorablement, c'est grâce aux versements forfaitaires. De fait, si l'on intègre les modes de rémunération alternatifs (ROSP, majorations médecin traitant, forfait structure), les remboursements de médecine générale s'affichent cette fois en hausse de 3,5% (peu ou prou

Évolution des revenus avant impôts des médecins libéraux 2018/2019 (en %)



la progression des recettes 2019). De fait, les médecins de famille ont touché l'an passé (avril) 4 915 euros en moyenne au titre de la ROSP adulte, en progression de 6,4%. Parallèlement, le forfait structure (renforcé) avait été plus généreux, avec un bonus moyen de 2 491 euros, contre 1 449 euros un an plus tôt. De quoi réconcilier un peu la discipline avec ces forfaits, après la déception du printemps 2018. Enfin, des mesures ciblées applicables aux généralistes ont pu jouer à la faveur de l'avenant 6 comme l'élargissement du champ de la VL à 60 euros ou quelques (rares) consultations complexes.

En revanche, l'impact du remboursement des téléconsultations depuis le 15 septembre 2018 reste sans doute modeste sur les revenus 2019 : moins de 2 000 médecins pratiquaient la téléconsultation au bout d'un an – l'explosion ayant eu lieu en 2020 dans le contexte exceptionnel du confinement.

Côté charges enfin, c'est une année sage pour la discipline, consécutive à un exercice 2018 médiocre (revenus en baisse de 0,9%). Les généralistes de l'UNASA ont converti 57,9% de leur chiffre d'affaires en bénéfice contre 57,3% en 2018. Cette modération des frais explique aussi que la progression de leur BNC (+3,7%) soit supérieure à celle des recettes (+3%).

Le gros des spés dans le rouge

Les autres spécialistes libéraux font la grimace. S'il n'y a pas de baisses record en 2019, 14 spécialités terminent dans le rouge ou avec une croissance zéro!

Et seule une demi-douzaine (hors MG et remplaçants) affiche un BNC en progression. La contre-performance est sérieuse au regard de l'exercice 2018 lorsque la quasi-totalité des disciplines étaient dans le vert, avec des hausses souvent très supérieures à 3%.

Ce piètre exercice tient d'abord à la quasi-absence de revalorisations uniformes. Certes, quelques nouvelles consultations complexes (46 euros) et très complexes (60 euros) applicables depuis février 2019 ont pu soutenir l'activité de cliniciens (pédiatres, dermatologues, endocrinologues, etc.), mais ces majorations ciblées ne compensent pas le gel des nomenclatures. Quant à la revalorisation de l'avis ponctuel de consultant (APC, ex-C2), de 48 à 50 euros en juin 2018, elle était déjà pour moitié dans les comptes pour les spécialités concernées. Autre constat : l'introduction timide des forfaits ne modifie guère la rémunération des spécialistes. Pour les rares à bénéficier de la ROSP, l'effet reste modeste (2 146 euros par cardiologue, 1 405 euros par gastroentérologue en 2019).

Au total, si les remboursements de médecine spécialisée progressent encore en 2019 (2,7% selon la CNAM), l'évolution du poste reste moins rapide que les années antérieures – une décélération favorisée par la stabilité des volumes de consultations à 0,9% même si les actes techniques, eux, évoluent plus rapidement.

Mais surtout, après une solide année 2018, nombre de spécialités ont subi en retour une forte hausse des charges (personnelles, impôts et taxes) qui grignotent le résultat 2019. La remarque vaut pour la quasi-totalité des spécialités de l'échantillon de l'UNASA qui connaissent une évolution plus péjorative de leur bénéfice par rapport à leurs recettes. L'impact est significatif pour la gynécologie médicale (recettes stables mais chute de 4,3% du BNC), la cardiologie (honoraires en hausse, revenu en berne) ou la chirurgie générale dont le revenu s'érode, malgré un chiffre d'affaires en hausse de plus de 3%...

Paul Bretagne et Cyrille Dupuis

●● Les revenus des généralistes sont en progression pour l'année 2019, il y a donc du mieux mais cela n'est pas suffisant. Et cela n'était pas du tout le cas les années précédentes (-0,9% en 2018), donc dans l'ensemble, la courbe reste fléchie. C'est pourquoi une majorité de médecins généralistes attendent des revalorisations tarifaires dans le cadre des négociations conventionnelles qui vont s'ouvrir avec l'assurance-maladie. Nous demandons en particulier une augmentation du tarif de la visite à domicile, au même niveau que les visites longues [60 euros plus les frais de déplacement].

Dr Jacques Battistoni
Président de MG France

●● Ces résultats très moyens ne sont pas étonnants et reflètent les échanges que nous avons au sein du syndicat depuis des années. Les spécialistes libéraux sont les oubliés de la dernière convention, et des précédentes ! Il faut revaloriser les tarifs des spécialités en bas de l'échelle des revenus mais pas seulement. Nous demandons une simplification et une augmentation des actes de consultation comme l'avis ponctuel de consultant (APC) mais aussi la valorisation du point travail dans les actes techniques, qui n'a pas bougé depuis 15 ans. Nous sommes encore bien en dessous de nos voisins européens ou des pays nord-américains.

Dr Franck Devulder
Président des Spécialistes-CSMF

Besoin d'un coup de pouce pour vous équiper en matériel médical en 2020 ?

Commandez maintenant, Payez en 2021

Les 3 premières mensualités à 0€

Pour en savoir plus, contactez-nous à l'adresse
contact@itlfinance.com
ou rendez-vous sur
offre.itlequipmentfinance.com

ITL Equipment Finance est spécialisée dans le financement d'équipements professionnels dans les secteurs de la santé, de l'environnement et de l'industrie depuis plus de 25 ans. ITL est mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement (MOBSP) et courtier d'assurance ou de réassurance (COA) inscrit à l'ORIAS sous le numéro 15005475. ITL est une société du groupe Société Générale

Les anesthésistes en haut de la pyramide

● Si les spécialités ont connu des fortunes diverses en 2019, la hiérarchie des revenus (tableau) reste stable, dominée par les « techniciens », loin devant les « cliniciens ».

Avec un BNC supérieur à 175 000 euros, les anesthésistes-réanimateurs occupent à nouveau la tête du palmarès, devant les ophtalmologues (150 000 euros), même si ces deux spécialités subissent une érosion de

leur résultat. Ils sont rejoints sur le podium par les orthopédistes (138,5 K€, +0,9 %) qui dépassent désormais les chirurgiens généraux (137 K€, -0,4 %).

Toutes les disciplines techniques ou médicotéchniques (cardiologues, gastroentérologues, radiologues, stomatologues, ORL, etc.) occupent la première partie du classement des BNC. Grâce à leur rebond en 2019 (+3,7 %), les généralistes dépassent pour la première fois les 90 000 euros de revenu imposable, ce qui les situe

devant une demi-douzaine d'autres cliniciens. Les écarts vont du simple au triple entre le BNC de l'endocrinologue et celui de l'anesthésiste et du simple au double entre le psychiatre et le chirurgien.

Attention : il s'agit de revenus moyens. Ainsi, chez les 16 700 généralistes affiliés à l'UNASA, le quart le moins bien loti se contente de 39 000 euros quand le quart le plus fortuné émarge à 157 000 euros...

Cyrille Dupuis

Palmarès des revenus (en €)

Anesthésistes-réanimateurs	175 595	Neurologues	97 382
Ophtalmologues	150 058	Gynécologues - obstétriciens	93 887
Chirurgiens orthopédistes	138 507	Médecins généralistes	90 939
Chirurgiens généraux	137 149	Dermatologues	85 341
Cardiologues	134 316	Rhumatologues	79 894
Gastroentérologues	127 687	Gynécologues médicaux	75 030
Radiologues	124 327	Pédiatres	73 877
Stomatologues	118 891	Biologistes médicaux	70 584
Angiologues	114 389	Psychiatres	70 322
ORL	109 831	Médecins remplaçants	57 115
Pneumologues	103 747	Endocrinologues	55 967

Les chiffres de l'UNASA sont basés sur les déclarations de 459 anesthésistes-réanimateurs, 948 ophtalmologues, 226 orthopédistes, 739 chirurgiens généraux, 974 cardiologues, 388 gastroentérologues, 581 radiologues, 125 stomatologues, 345 angiologues, 420 ORL, 242 pneumologues, 158 neurologues, 688 gynécologues-obstétriciens, 16 722 généralistes, 650 dermatologues, 438 rhumatologues, 395 gynécologues médicaux, 744 pédiatres, 138 biologistes médicaux, 1 215 psychiatres, 1 546 remplaçants et 174 endocrinologues. Les néphrologues n'ont pas été classés ici en raison d'effectifs trop réduits



Béchir Chebbah,
président de
l'UNASA
« 2020 sera
plus difficile »

Entretien

LE QUOTIDIEN : Comment qualifiez-vous ce cru 2019 ?

BÉCHIR CHEBBAH : C'est un peu mieux que l'inflation, avec surtout de bons résultats pour les médecins généralistes (+3,7%), grâce à certaines évolutions de rémunération qui ont eu un impact sur les recettes, à activité équivalente. C'est aussi favorable pour les médecins remplaçants dont les recettes bondissent de 6,7%, preuve d'une demande forte. Pour les autres spécialistes en revanche, les résultats sont beaucoup plus contrastés, voire décevants.

Par rapport aux autres professions libérales, le secteur médical tire son épingle du jeu grâce à la prise en charge par l'assurance-maladie. Comparativement, les professions juridiques ou les architectes sont en tassement.

Comment se présente 2020 ?

Il y a eu une forte contraction de l'activité, avec la fermeture massive des cabinets libéraux et le report des activités chirurgicales. Nous nous attendons à une année 2020 plus difficile, mais cela dépendra de l'épidémie sur le dernier trimestre. En même temps, il y a eu une reprise de l'activité depuis fin juin, des mesures gouvernementales de compensation, des réductions de charges et de cotisations sociales. Mais ces mesures ne compensent pas toute la perte de chiffre d'affaires ni ne rattraperont les consultations perdues. Dans ce contexte délicat, alors que l'URSSAF a décidé début septembre de diviser par deux la base de calcul des cotisations, j'attire l'attention des libéraux sur le fait d'anticiper leur résultat. Il est toujours intéressant d'économiser sur le moment mais cela va augmenter mécaniquement le bénéfice fiscal ! Or, en 2021, il y aura une régularisation importante de cotisations et davantage d'impôts à payer, ce qui pourrait poser des problèmes de trésorerie aux médecins. M.F.

Dakin
Cooper®
stabilisé

SURINFECTIONS CUTANÉES DE LA VARICELLE ?



250 ml
REMBOURSÉ
à 30%



Hypochlorite de sodium à 0,5%

ANTISEPSIE DE LA PEAU, DES MUQUEUSES* ET DES PLAIES

Large spectre d'activité

- Bactéricide, virucide et fongicide
- Diminue la charge virale des vésicules de la varicelle

Dès le plus jeune âge

- Bonne tolérance y compris sur les muqueuses (sauf l'œil) ^{1/2/3}

Polyvalent

- Peau, muqueuses* et plaies



Place du Dakin Cooper® stabilisé dans la stratégie thérapeutique : « Sur peau lésée, cette spécialité a une place limitée dans la stratégie thérapeutique qui repose sur les soins quotidiens à l'eau et au savon ordinaire. Sur peau saine, les antiseptiques en solution alcoolique, povidone iodé alcoolique ou chlorhexidine alcoolique, doivent être privilégiés par rapport aux solutions aqueuses ou faiblement alcooliques, excepté chez l'enfant de moins de 30 mois où DAKIN peut être utilisé en première intention. DAKIN a une place importante dans la prise en charge des accidents d'exposition au sang » HAS - Commission de la Transparence - Avis du 19 février 2014.

Médicament non soumis à prescription médicale. Flacon de 250 ml : remboursement Sécurité Sociale à 30% - Agréé Collectivités. Flacons de 60 ml et de 500ml : non remboursé par la Sécurité Sociale - Agréé Collectivités. Flacon de 125 ml : non remboursé par la Sécurité Sociale - Non Agréé Collectivités. (1) Étude Cooper : Détermination de l'indice d'irritation cutanée primaire de Dakin Cooper® stabilisé - Avril 1988 - (2) Étude Cooper : Appréciation de l'agressivité superficielle cutanée par applications itératives - Juin 1987 - (3) J.-C. Colau - Étude de l'acceptabilité cutanéomuqueuse après application de Dakin Cooper® stabilisé - Juin 1988. *sauf l'œil

Pour une information complète, consultez le Résumé des Caractéristiques du Produit sur la base de données publique du médicament en flashant ce QR Code :

Ou directement sur le site internet : <http://base-donnees-publique.medicaments.gouv.fr>

COOPÉRATION PHARMACEUTIQUE FRANÇAISE, Place Lucien Auvert 77020 Melun Cedex - R.C.S Melun 399 227 636
Visa n°20/01/64176064/PM/004

